

Devoir d'arithmétique

Numéro d'inventaire : 2015.27.31.1

Auteur(s) : Antoinette Léon

Type de document : travail d'élève

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1920

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Réglure CP 2 mm. Manuscrit encre bleue et crayon papier.

Mesures : hauteur : 22,2 cm ; largeur : 17,2 cm

Notes : Devoir réalisé en classe de 2e année Secondaire, le 2 novembre 1920. Conventions de la numération orale et écrite dans les systèmes arabe et romain.

Mots-clés : Calcul et mathématiques

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Élément parent : 2015.27.31

Autres descriptions : Nombre de pages : non paginé

Commentaire pagination : 8 p.

Langue : français

Lieux : Paris

Antoinette Lebrun
12 ans $\frac{1}{2}$

Le 2 Novembre
2^{ème} secondaire A

3

Devoir d'arithmétique

- 1) Copier 2 fois chacune des conventions de la numération orale, de la numération écrite, système arabe et système romain

Numération orale

- convention
- 1) Dix unités d'un ordre quelconque forment une unité de l'ordre immédiatement supérieur.
 - 2) Dix unités d'un ordre quelconque forment une unité de l'ordre immédiatement supérieur

Numération écrite

- convention
- 1) Tout chiffre placé à la gauche d'un autre représente des unités de l'ordre immédiatement supérieur à l'ordre de celles que représente cet autre chiffre
 - 2) Tout chiffre placé à la gauche d'un autre repré